

FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER FRONSAC ANNONCE LA CLÔTURE DE LA CONVERSION DE FRONSAC CAPITAL INC. EN FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER

Saint-Jean-Baptiste (Québec) 1^{er} juillet 2011 – Fiducie de placement immobilier Fronsac (« Fronsac » ou la « FPI ») est heureuse d'annoncer que la clôture de la conversion de Fronsac Capital inc. (la « Société ») en fiducie de placement immobilier a eu lieu en date du 1^{er} juillet 2011, conformément à l'arrangement effectué en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Tel que prévu dans la convention d'arrangement, les actionnaires de la Société ont reçu une contrepartie d'une unité de la FPI pour chaque action détenue dans la Société.

Suite à la clôture de l'arrangement, la FPI détient dorénavant indirectement le portefeuille immobilier dont la Société était propriétaire avant la conversion. Les membres de la direction et du conseil d'administration de la Société sont maintenant les membres de la direction et du conseil des fiduciaires de la FPI.

Il est prévu que les unités de la FPI se transigeront à la Bourse de croissance TSX sous le symbole « GAZ.UN » le 4 juillet 2011, date à laquelle les actions de la Société seront retirées de la cote.

À propos de Fronsac

Fronsac est une fiducie à capital variable effectuant l'acquisition d'immeubles commerciaux situés en bordure d'autoroutes ou de routes importantes et qui sont utilisés exclusivement pour l'exploitation de commerces de restauration rapide, de dépanneurs et de stations-services.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés et informations prospectifs au sens des lois applicables en valeurs mobilières, incluant des énoncés relatifs à Fronsac et des attentes de la direction. Il n'y a aucune certitude que les événements faisant l'objet de ces énoncés prospectifs se réaliseront et que les avantages anticipés en découleront. Fronsac met le lecteur en garde que les événements réels pourraient différer considérablement des attentes actuelles en raison des risques connus et inconnus, des incertitudes et des autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats envisagés dans ces énoncés prospectifs. Parmi ceux-ci, notons les risques liés à des facteurs hors du contrôle de Fronsac, ainsi que les autres risques et facteurs décrits de temps à autre dans les documents déposés par Fronsac auprès des autorités en valeurs mobilières, incluant le rapport de gestion. Fronsac ne compte pas mettre à jour ni modifier ses énoncés prospectifs, ni ne s'engage à le faire, même si des événements futurs surviennent ou pour tout autre motif, sauf si la loi ou toute autorité réglementaire l'exige.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements:
Monsieur Michel Lassonde
Président et chef de la direction
(450) 536-5328